

BÂTIMENT

Boom des projets hôteliers

L'hôtellerie française ne s'est jamais aussi bien portée qu'au cours de l'année écoulée. Résultat: le nombre de projets autorisés par les Commissions départementales d'équipement commercial (CDEC) et la Commission nationale (CNEC) a progressé de 45% en 2007, l'ensemble représentant 13 800 chambres. 123 créations, soit 12 200 chambres, ont été acceptées. L'Ile-de-France se taille la part du lion avec 17 nouvelles unités (4 000 chambres). La construction d'un hôtel 3 étoiles de 1 250 chambres près du Stade de France (qui pourrait devenir le plus grand hôtel du pays) est prévue. Trois établissements 4 étoiles formant un complexe de 600 chambres sont programmés à Roissy, dans le centre d'affaires Airpolis, et deux palaces au cen-

tre de Paris, le Mandarin Oriental (149 chambres) et le Shangri-La (109 chambres). En Province, la Loire-Atlantique se distingue avec 9 projets, suivie de 7 projets en Savoie et 7 dans les Bouches-du-Rhône (dont un Courtyard by Marriott de 210 chambres et la conversion de l'Hôtel-Dieu en InterContinental de 194 chambres). Côté extensions, 106 sont validées (1 610 chambres) de toutes catégories. A noter: 16 agrandissements d'établissements Marmotte.

Accessibilité. Pour réaliser ces projets, deux défis seront à relever. D'abord, le renforcement des normes de sécurité incendie spécifiques à l'hôtellerie. « Depuis l'incendie du Paris Opéra en 2005, l'Etat rend de nouveau obligatoire la présence d'un second escalier



Dix-sept complexes hôteliers vont être créés en Ile-de-France, dont trois établissements 4 étoiles dans le centre d'affaires Airpolis de Roissy (ci-dessus).

pour les établissements de plus de 50 personnes. Une simple centrale d'alarme ne suffit plus», note Bertrand Lecourt, de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH). Un principe inscrit dans un arrêté du 24 juillet 2006, applicable aux hôtels de 5^e catégorie. Autre défi: la mise en place, d'ici à 2015, de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité des handicapés aux « établissements recevant du public » (ERP), dont les

hôtels. « A la différence de la sécurité, il n'existe aucun texte spécifique pour l'hôtellerie sur cette question », s'inquiète l'architecte Didier Poignant (agence Ertim). « Les règles sur l'accessibilité s'appliquent sans discernement, alors que, parfois, il sera impossible de les respecter dans certains hôtels anciens. » Rassurant, Bertrand Lecourt note qu'un « décret sur cette question est en préparation ».

HUGUES BOULET ■